



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

HLM

Question écrite n° 74506

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au logement sur les problèmes constatés par l'Union nationale HLM à recruter des gardiens d'immeubles. En effet, selon le décret n° 2001-1361 du 28 décembre 2001, les offices HLM sont tenus d'assurer, à compter du 1er janvier 2002, la présence d'un gardien d'immeuble pour cent logements situés en zone urbaine sensible (ZUS). Or ils déclarent éprouver des difficultés à satisfaire aux obligations réglementaires en raison d'une absence de volontaires. A leur sens, ce déficit de candidatures se justifierait, d'une part, par un manque de formation appropriée et, d'autre part, par l'insécurité grandissante dont sont victimes les gardiens. Consciente de devoir anticiper les évolutions majeures pour mieux s'adapter, l'Union nationale HLM souhaiterait connaître les dispositions susceptibles d'être mises en oeuvre pour faciliter le recrutement. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74506

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1642